



Déclaration préalable CHS-CT du 13/11/2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les CHSCTD se suivent et se ressemblent : les ordres du jour sont sensiblement les mêmes, ne font l'objet d'aucune concertation avec les représentants du personnel et sont en déconnexion avec les problématiques mentionnées par les personnels dans les différents registres.

C'est ainsi que CHSCTD après CHSCTD, les commandes administratives sont exécutées : PPMS à l'ordre du jour de chaque CHSCTD, Programme Annuel de Prévention tous les ans sans dresser le bilan du précédent, sans analyse des besoins identifiés des personnels, sans bilan social et sans analyse des problématiques soulevées par les personnels dans les différents registres (SST, DGI...) et autres documents uniques d'évaluation des risques professionnels.

Le plus souvent, aucune réponse concrète et efficace n'est d'ailleurs apportée aux problématiques soulevées par les personnels qui restent livrés à eux-mêmes malgré les alertes lancées. Le CHSCTD faillit ici à ses missions.

Pire, l'administration tente aujourd'hui de détourner la vocation de cette instance pour en faire un outil de gestion des ressources humaines et des moyens, par exemple, en tentant d'imposer une thématique de visites déconnectée des besoins et risques identifiés.

A rebours de ces pratiques de l'administration, les représentants du personnel aspirent à ce que le CHSCTD travaille à apporter des réponses concrètes et efficaces aux personnels. Les représentants du personnel ont l'ambition de construire une politique partagée et cohérente de prévention, adaptée aux besoins identifiés qui permette d'améliorer au quotidien les conditions de travail des personnels.

C'est en poursuivant cet objectif que les représentants du personnel de la FSU continueront à être force de proposition, sur les situations individuelles comme dans le cadre des mesures de prévention.

C'est en poursuivant cet objectif que les représentants du personnel de la FSU interviendront pour que le Programme Annuel de Prévention, document administratif par excellence, évolue dans l'intérêt des personnels et soit accompagné d'un calendrier de travail qui engage toutes les parties devant les personnels.

C'est en poursuivant cet objectif que les représentants du personnel de la FSU ont fait des propositions de protocoles départementaux pour répondre aux deux problématiques fortes auxquelles sont exposés les personnels : *les violences et incivilités et la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers*.

Monsieur le Secrétaire Général, lors du comité de pilotage avec l'ARACT, a indiqué que ce travail autour des protocoles de réponses aux risques largement représentés dans les fiches SST et les alertes reçues était commencé dans le département. Nous n'en avons pas connaissance. Mais puisque tel semble être le cas, nous souhaitons que ce travail trouve une issue lors de ce CHSCTD et avons fait des propositions à cet effet. Cette demande est d'autant plus légitime après l'agression de notre collègue pendant la classe par un parent d'élève dans le contexte national que nous connaissons. Cette situation spécifique doit trouver des réponses claires de l'institution, mais également donner lieu à des mesures de prévention qui assurent un cadre de travail rassurant pour les agents. Nous serons donc très attentifs aux suites données au travail que vous nous dites avoir engagé.

Notre engagement pour l'amélioration des conditions de travail des personnels de l'Éducation Nationale du département, notre soutien aux collègues, notre détermination à construire un CHSCTD jouant pleinement son rôle seront, cette année encore, sans faille.